

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 03146

Numéro SIREN : 794 621 003

Nom ou dénomination : 33ENTREPRENEURS

Ce dépôt a été enregistré le 29/05/2018 sous le numéro de dépôt 7427

33ENTREPRENEURS SAS

**Rapports du commissaire aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2014**



33ENTREPRENEURS SAS

Bourse Maritime

1 place Lainé

33000 BORDEAUX

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels de l'exercice
clos le 31 décembre 2014**

Exercice clos le 31 décembre 2014
33ENTREPRENEURS SAS
Ce rapport contient 15 pages



33ENTREPRENEURS SAS
Bourse Maritime
1 place Lainé
33000 BORDEAUX

Bordeaux, le 31 octobre 2017

Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société 33ENTREPRENEURS SAS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par votre Président et ont fait l'objet de notre part d'un premier rapport en date du 15 juin 2015, dans lequel nous avons certifié les comptes sans réserve ni observation.

Ces comptes annuels ont été modifiés par votre Président, afin d'activer des frais de développement pour un total de 154 567 €. Le résultat de l'exercice passe ainsi de -158 045 € à -3 478 €.

Nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport du 20 juin 2016.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes modifiés.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



www.aucentur.fr

W

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- L'actif de votre société est constitué principalement d'immobilisations incorporelles comme mentionnées dans la note « Actif immobilisé » de l'annexe à la page 17. La valorisation de ces immobilisations est réalisée selon les règles et méthodes comptables décrites dans le paragraphe « Règles et méthodes comptables » page 15 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et Informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

AUCENTUR
Commissaire aux comptes



Laurence VERSAILLE
Commissaire aux comptes, inscrite sur la liste
nationale des commissaires aux comptes,
rattachée à la CRCC de Bordeaux

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2014
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement	10 000	3 861	6 139
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires			
Fonds commercial (1)	79 773		79 773
Autres immobilisations incorporelles	159 696	1 069	158 627
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles	25 860	5 519	20 341
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations (mise en équivalence)			
Autres participations			
Créances rattachées aux participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	300		300
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	275 629	10 449	265 180
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes	472		472
Créances (3)			
Clients et comptes rattachés	59 800		59 800
Autres créances	51 889		51 889
Capital souscrit et appelé, non versé			
Divers			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	92 201		92 201
Charges constatées d'avance (3)	394		394
TOTAL ACTIF CIRCULANT	204 757		204 757
Frais d'émission d'emprunt à étaler			
Primes de remboursement des obligations			
Ecart de conversion actif			
TOTAL GENERAL	480 386	10 449	469 937
(1) Dont droit au bail			
(2) Dont à moins d'un an (brut)			
(3) Dont à plus d'un an (brut)			

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Bilan passif

	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES	
Capital	207 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	168 000
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-3 478
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	371 522
AUTRES FONDS PROPRES	
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
DETTES (1)	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	43 775
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 791
Dettes fiscales et sociales	12 849
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance (1)	
TOTAL DETTES	98 415
Ecart de conversion passif	
TOTAL GENERAL	469 937
(1) Dont à plus d'un an (a)	43 775
(1) Dont à moins d'un an (a)	54 640
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Compte de résultat

	31/12/2014
Produits d'exploitation (1)	
Ventes de marchandises	
Production vendue (biens)	
Production vendue (services)	52 000
Chiffre d'affaires net	52 000
<i>Dont à l'exportation</i>	
Production stockée	
Production immobilisée	154 567
Subventions d'exploitation	89 000
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	
Autres produits	16
Total I	295 583
Charges d'exploitation (2)	
Achats de marchandises	
Variations de stock	
Achats de matières premières et autres approvisionnements	
Variations de stock	
Autres achats et charges externes (a)	266 820
Impôts, taxes et versements assimilés	1 416
Salaires et traitements	17 053
Charges sociales	2 220
Dotations aux amortissements et dépréciations :	
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	10 449
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	
Autres charges	
Total II	297 958
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-2 375
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	
Bénéfice attribué ou perte transférée III	
Perte supportée ou bénéfice transféré IV	
Produits financiers	
De participation (3)	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	
Différences positives de change	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Total V	
Charges financières	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
Intérêts et charges assimilées (4)	1 103
Différences négatives de change	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Total VI	1 103
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-1 103
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-3 478

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Compte de résultat (suite)

	31/12/2014
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	
Total produits exceptionnels (VII)	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
Total charges exceptionnelles (VIII)	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	
Participation des salariés aux résultats (IX)	
Impôts sur les bénéfices (X)	
Total des produits (I+III+V+VII)	295 583
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	299 061
BENEFICE OU PERTE	-3 478
(a) Y compris :	
- Redevances de crédit-bail mobilier	
- Redevances de crédit-bail immobilier	
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	
(3) Dont produits concernant les entités liées	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 33 ENTREPRENEURS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2014, dont le total est de 469 937 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 3 478 euros.

L'exercice a une durée de 16 mois, recouvrant la période du 26/08/2013 au 31/12/2014.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/05/2015 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2014 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par les règlements ANC 2015-06 et 2016-07.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que notre fonds de commerce n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement		10 000		10 000
- Fonds commercial		79 773		79 773
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		159 696		159 696
Immobilisations incorporelles		249 469		249 469
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers		5 563		5 563
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		20 297		20 297
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		25 860		25 860
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières		300		300
Immobilisations financières		300		300
ACTIF IMMOBILISE		275 629		275 629

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	249 469	25 860	300	275 629
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	249 469	25 860	300	275 629
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2014
Éléments achetés	79 773
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	79 773

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement		3 861		3 861
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		1 069		1 069
Immobilisations incorporelles		4 930		4 930
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers		594		594
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		4 926		4 926
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles		5 519		5 519
ACTIF IMMOBILISE		10 449		10 449

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 112 383 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	300		300
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	59 800	59 800	
Autres	51 889	51 889	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	394	394	
Total	112 383	112 083	300
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
fournisseurs - rrr à obtenir	4 793
Total	4 793

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 207 000,00 euros décomposé en 207 titres d'une valeur nominale de 1 000,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice	207	1 000,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	207	1 000,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 98 415 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 791	41 791		
Dettes fiscales et sociales	12 849	12 849		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	43 775		43 775	
Produits constatés d'avance				
Total	98 415	54 640	43 775	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	43 775			

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
fournisseurs - fact. non parvenues	13 597
charges sociales - charges à payer	105
etat - autres charges à payer	195
Total	13 898

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
charges constatées d'avance	394		
Total	394		

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

33ENTREPRENEURS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 253.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 205 RUE ACHARD, 33300 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 794 621 003

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 31 OCTOBRE 2017

Le 31 octobre 2017 à 16h,

les associés de la Société 33ENTREPRENEURS se sont réunis en assemblée générale, au 205 rue Achard à Bordeaux, sur convocation faite par le Président.

*

Monsieur Vincent PRETET, préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Sont représentés : INNOVATHLON et 33ENTREPRENEURS_INVEST.

Est excusée : Madame Laurence VERSAILLE, commissaire aux comptes.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance. La feuille de présence, certifiée sincère et véritable, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 253 actions sur un total de 253. Le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer.

*

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la convocation des associés ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

*

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Transfert du siège social au 205 Rue Achard, à Bordeaux.

2- Concernant les exercices sociaux clos les 31 décembre 2014 et 2015 :

- Présentation des orientations de R&D pour les exercices 2014 et 2015
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes révisés clos le 31/12/2014
- Approbation des comptes sociaux révisés de l'exercice clos le 31/12/2014
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes révisés clos le 31/12/2015
- Approbation des comptes sociaux révisés de l'exercice clos le 31/12/2015

3- Concernant l'exercice social clos le 31 décembre 2016 :

- Lecture du rapport de gestion de l'exercice clos le 31/12/2016
- Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'arrêté des comptes sociaux au 31/12/2016
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2016
- Approbation de la rémunération du Président pour l'exercice clos au 31/12/2016
- Fixation de la rémunération du Président pour l'exercice 2017

*

L'assemblée générale,

- après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Président,
- après avoir entendu lecture des rapports du commissaire aux comptes,

décide des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve le transfert du siège social de la Société au 205 Rue Achard, à Bordeaux (33300).

Cette résolution est acceptée, à l'unanimité, avec 100% des voix pour.

SECONDE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels révisés de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve lesdits comptes révisés tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, lesdits comptes se soldant par une perte de 3.478 €.

Cette résolution est acceptée, à l'unanimité, avec 100% des voix pour.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels révisés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve lesdits comptes révisés tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, lesdits comptes se soldant par une perte de 330.547 €.

Cette résolution est acceptée, à l'unanimité, avec 100% des voix pour.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve lesdits comptes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, lesdits comptes se soldant par une perte de 24.769 €.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est acceptée, à l'unanimité, avec 100% des voix pour.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est acceptée, à l'unanimité, avec 100% des voix pour.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur rapport du Président statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, constate qu'aucune dépense ou charge de la nature de celles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été engagée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est acceptée, à l'unanimité, avec 100% des voix pour.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération du Président au cours de l'exercice 2016, s'élevant à 36.000 euros nets, soit 44.565,68 euros bruts.

Cette résolution est acceptée, à l'unanimité, avec 100% des voix pour.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale rappelle le mandat et la délégation de compétence confiés au Président en juin 2016 pour mettre en place un mécanisme, visant à compenser son absence de rémunération de 13.500 euros nets au titre de 2015 et de l'exercice 18.000 euros nets au titre de l'exercice 2016.

L'assemblée générale décide de verser au Président au titre de l'exercice 2017, une rémunération fixe maximale de 60.000 euros nets, à laquelle pourra être ajoutée un complément de rémunération selon le mécanisme de compensation rappelé ci-dessus (montant complémentaire visant à compenser une rémunération nette de 31.500 euros).

Cette résolution est acceptée, à l'unanimité, avec 100% des voix pour.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est acceptée, à l'unanimité, avec 100% des voix pour.

*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Le vote des résolutions a été consigné dans un registre, au verso de la feuille de présence, intégrant les votes des associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance. Ce registre a été signé en séance, par l'ensemble des actionnaires présents, et au nom des actionnaires représentés ou ayant voté par correspondance.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par Monsieur Vincent PRETET, Président de la Société.

Vincent PRETET, Président

